

**République Française**  
**Département du LOT**  
**Arrondissement de Gourdon**  
**Commune de Lavergne**

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 08 décembre 2025**

**À la mairie - salle du conseil municipal à 18h00**

Président de la séance : Didier BES

Secrétaire de la séance : Manon BENNE

Date de convocation : 03/12/2025

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 05 novembre 2025

**1. COMMUNE DE LAVERGNE**

- 1. Travaux sécurisation route de Lautine – procédure de réaligement cadastral voirie communale n° 504, au lieu-dit Lautine**
- 2. Subvention aide matérielle société de chasse La Diane**
- 3. Décisions modificatives budgétaires**

**2. ECOBARRI DU POUCHOU**

- 1. Décision modificative budget Ecobarri – régularisation BP 2025**
- 2. Dissolution du budget lotissement Ecobarri du Pouchou**

**3. SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE**

- 1. Décisions modificatives budgétaires**

**4. SCE EAU POTABLE**

- 1. Décisions modificatives budgétaires**

**5. QUESTIONS DIVERSES**

- 1. PCS**
- 2. Recensement de la population**
- 3. Voeux du maire**
- 4. Questions diverses**

### **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Madame Manon BENNE secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2025**

#### **Approbation du PV de la réunion du lundi 05 novembre 2025**

Monsieur le Maire demande d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025.

### **1. COMMUNE DE LAVERGNE**

#### **1. Travaux sécurisation route de Lautine – procédure de réaligement cadastral voirie communale n° 504, au lieu-dit Lautine**

**Réaligement cadastral VC 504 sécurisation carrefour et modification emprise VC 504.**

**Le Maire de Lavergne,**

**Vu** le du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Rural,

**Vu** les doléances des riverains concernant la dangerosité de l'intersection entre la voirie rurale de Lautine VC n° 103 et la voirie rurale du chemin de la Barte VC n° 504,

**Vu** la délibération n° DE\_2025\_32 du 28 mars 2025, concernant la sécurisation de la voirie rurale du chemin de la Barte VC n° 504 vers la voirie rurale de Lautine VC n° 103

**Vu** le plan de division,

**Vu** le plan cadastral,

**Vu** l'accord des riverains,

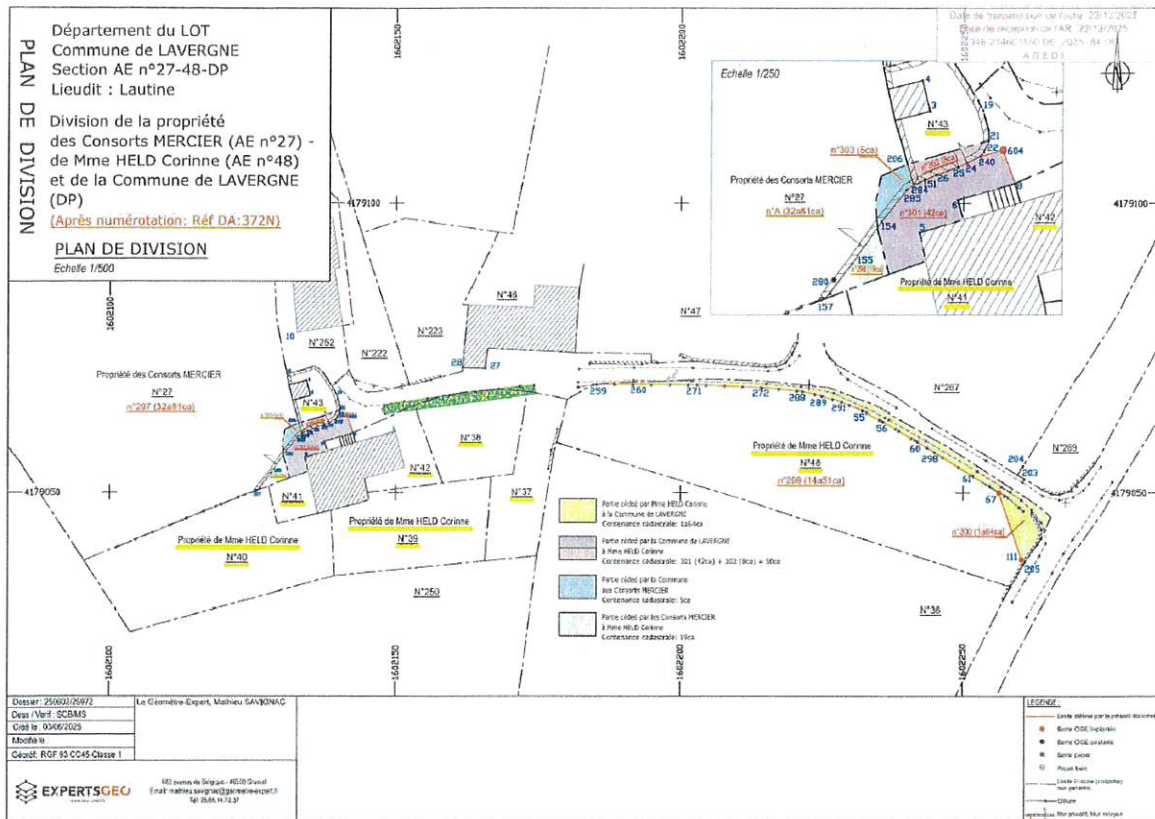
**Vu** la loi dite 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022, qui rend possible l'échange d'un chemin rural

**Considérant** que pour sécuriser le carrefour, la propriétaire du terrain parcelle AE n° 48, chemin de la Barte, souhaite échanger la partie céder à la commune pour réaliser le carrefour en contrepartie d'une partie du chemin rural impasse du Colombier à hauteur de sa maison parcelle AE n°42.

**Considérant** que tous les riverains ont été contacté et ont donné leur accord pour cet échange,

**Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des toutes les pièces et ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'échange d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> de terrain appartenant au domaine public de la commune au lieu-dit "Lautine" à hauteur de la parcelle section AE n° 42 en contrepartie de 164 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 48 appartenant à Mme HELD Corinne, ci-joint plan cadastral.



- **DE REGULARISER** les 5m<sup>2</sup> auprès des consorts MERCIER concernant l'emprise de la parcelle AE 27 sur le domaine public.
- **DIT** que la commune prendra en charge les frais notariés, les honoraires du géomètre relatifs au bornage et aux documents d'arpentage.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

## 2. Subvention aide matérielle société de chasse La Diane

### **Société de Chasse "la diane" à LAVERGNE - demande de subvention pour l'achat d'une chambre froide.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la société de chasse « La Diane » de LAVERGNE souhaite acquérir une chambre froide. Il donne lecture du courrier reçu le 03/12/2025.

Monsieur le Maire propose de les aider pour l'achat d'une chambre froide à hauteur de 390 € pour 2025

### **Après avoir entendu cet exposé, vu le dossier correspondant et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**ACCEPTE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 390 euros à la société de chasse « La Diane »

**DIT** que cette somme est budgétisée au BP 2025 – article 6574

**AUTORISE** le maire à signer les documents correspondants à ce dossier.

## 3. Décisions modificatives budgétaires

Cette question a été supprimée.

## **2. ECOBARRI DU POUCHOU**

### **1. Délibération de la décision modificative n°2 - ECOBARRI POUCHOU DE LAVERGNE 2025**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	-8 263,5
65822	Reversement excédent budgets annexes	0	34 736,06
65888	Autres	0	-1
7015	Ventes de terrains aménagés	54 268,05	0
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	-27 796,49	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 471,56</b>	<b>26 471,56</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
3555 (040) - 0	Terrains aménagés	0	-27 796,49
168741 - 0	Dettes - Communes membres du GFP	0	27 796,49
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 471,56</b>	<b>26 471,56</b>

### **2. Délibération portant dissolution du Budget Annexe ECOBARRI DU POUCHOU**

Vu la délibération n° DE\_2015\_22 du 21 mai 2015 portant sur la création d'un budget annexe intitulé lotissement ECOBARRI du POUCHOU

Considérant l'achèvement de l'ensemble des travaux du lotissement communal ECOBARRI du POUCHOU et compte tenu de la vente de tous les lots.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisées au cours l'exercice budgétaire 2025.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE CLOTURER** le budget annexe du lotissement ECOBARRI du POUCHOU au 31/12/2025
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Mme la Trésorière de St Céré, ainsi qu'auprès de toute autre autorité qualifiée,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

### **3. SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE**

#### **1. Décisions modificatives budgétaires -**

Ce point a été supprimé.

### **4. SCE EAU POTABLE**

#### **1. Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE EAU DE LAVERGNE 2025**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 62878	Remb. Frais à des tiers	0	-4 209,12
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0	+4 209,12
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. PCS**

1. Le maire informe l'assemblée de l'avancement du PCS et d'un exercice de mise en œuvre organisé par le service des sécurités de la préfecture prévu le 12/12/2025.

#### **2. Recensement de la population**

1. Le maire rappelle que le recensement de la population pour la commune de Lavergne commencera le 15 janvier 2026

#### **3. Vœux du maire**

1. Les vœux se dérouleront le vendredi 16/01/2026. Organisation à prévoir (invitations, collations)

#### **4. Information école**

1. Dominique FROMENTEZE prend la parole pour faire le point sur les écoles en cette fin d'année. Il rappelle que le Noël des écoles avec goûte + spectacle, offerts par la commune de Lavergne se déroulera le vendredi 19 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h30

Didier BES  
Président de séance



Manon BENNE  
Secrétaire de séance

